



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 septembre 2025 à 18h30

Présents :

Madame Evelyne MAITRE

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absents :

Madame Marie DULAU (donne pouvoir à Madame MAITRE), Monsieur Till MEYER (donne pouvoir à Monsieur MOREAU) & Bernadette ZYGMUNT (donne pouvoir à Monsieur SCHRANZ).

Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 23 juin 2025, à l'approbation et la signature de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Régie des Grottes et du Chalet : Prise en charge du déficit successif au préjudice subi lors du cambriolage avec effraction en date du 31 juillet 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un cambriolage a été commis le 31 juillet 2025 sur le site des Grottes. Le Chalet d'accueil a été victime de ce vol avec notamment le cambriolage du coffre-fort.

Par la présente délibération, il est demandé à l'assemblée délibérante la prise en charge du déficit financier résultant de ce cambriolage. La prise en charge sera ensuite matérialisée comptablement par un mandat au compte 65888 « autres charges de gestion courante » de la nomenclature M57. Cette perte doit être prise en compte indépendamment d'une prise en charge partielle ou totale par l'assurance.

Le montant du préjudice financier, en sus des détériorations matérielles, est d'un montant total de 14 359,45 euros se décomposant ainsi :

- 10 464,45 euros de fonds perçus en espèces,
- 400 euros de fonds de caisse,
- 3495 euros de chèques vacances / ANCV

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

[Mise à jour au moment de la rédaction du procès-verbal : l'intégralité des sommes visées par la présente délibération a fait l'objet d'un remboursement par l'assurance de la commune.]

Monsieur le Maire, à la suite de ces dommages, fait un point sur la sécurité au sein de notre village. Il existait à l'intérieur du Chalet des Grottes et à l'extérieur un système de vidéosurveillance. Ce dernier s'est, dans le cas présent, relevé insuffisant. Ainsi, trois sociétés spécialistes en sécurité ont été consultées pour travailler à améliorer la sécurité du site. Par ailleurs, le référent sûreté de la cellule de prévention technique de la malveillance de la Gendarmerie Nationale est venu sur place pour étudier les dispositifs de sécurité à mettre en place ou à améliorer aussi bien à l'Abbaye que sur le site des Grottes

ou dans le centre du village. Ces problématiques seront étudiées et présentées plus en détails lors d'un prochain conseil municipal.

2. Clarification et modification des articles constitutifs des régies des Grottes et du Chalet

Les régies des Grottes et du Chalet ont été constituées par deux délibérations en date du 13 février 2003. Il apparaît que plusieurs dispositions régissant les deux régies sont aujourd'hui obsolètes.

Monsieur le Secrétaire Général fait lecture à l'assemblée générale des propositions de modifications des deux délibérations concernées. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

3. Décision modificative sur le budget « Grottes »

Au jour du conseil, ce point inscrit à l'ordre du jour est sans objet.

4. Décision modificative sur le budget « Chalet »

A ce stade de l'année, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires votées en début d'année. Par conséquent, il est proposé une augmentation des crédits au compte 607 d'un montant de 40 000 euros en contrepartie d'une réduction du même montant aux crédits ouverts au compte 6218. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Décision modificative sur le budget principal

Une décision modificative sur le budget principal est proposée à l'assemblée en ce qui concerne les opérations d'ordre entre sections. En effet, les 91 572 euros inscrits au compte 1068 du chapitre 040 doivent être réduits en totalité pour s'inscrire au compte 1068 du chapitre 010. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6. Décision modificative sur le budget « Camping »

Au jour du conseil, ce point inscrit à l'ordre du jour est sans objet.

7. Décision modificative sur le budget « Abbaye »

Au jour du conseil, ce point inscrit à l'ordre du jour est sans objet.

8. SIDEc – Éclairage public : Programme 2025-2026 de réalisation de l'éclairage public.

Une première tranche de travaux devant conduire au remplacement de l'éclairage public en led est programmée pour l'année 2025. Ce programme concernant l'éclairage public est d'un montant total de 31 944,47 € TTC dont 50 % (dans la limite d'un plafond d'opération à 30 000 €) font l'objet d'une participation du SIDEc. Le reste à charge pour la commune est donc de 16 944,47 euros TTC. Ces travaux sont approuvés à l'unanimité.

Il est précisé qu'il a été étudié la mise en place de réverbères dans la rue du Mont du Chat mais ceci sera l'objet de la prochaine phase des travaux de l'éclairage public. Ainsi, cela permet de limiter les travaux annuels au montant subventionné plafonné.

Monsieur Schranz interroge l'assemblée sur la possibilité d'envisager la pose d'un réverbère au niveau du camping. Il est rappelé que le support existe mais sa mise en fonctionnement nécessiterait de creuser une tranchée depuis la rue du Mont du Chat. La question sera étudiée.

9. ECLA – PLUi : Débat et vote concernant les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) élaboré dans le cadre du PLUi-HM

Les orientations générales du PADD du PLUi-HM (*Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat et plan de Mobilité*) d'ECLA sur lesquelles le Conseil municipal est amené à débattre se déclinent à partir de quatre axes non hiérarchisés à savoir :

- Axe 1 « Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels d'ECLA, pour renforcer son identité et son attractivité »,
- Axe 2 « Aménager le territoire en contribuant à l'atténuation du changement climatique »,
- Axe 3 « Structurer le développement et favoriser une stratégie d'accueil de population s'appuyant sur l'armature urbaine et les atouts des communes »,
- Axe 4 « Conforter le rôle majeur du territoire d'ECLA en matière d'économie, de tourisme et d'agriculture ».

Le projet complet a été adressé à l'ensemble des conseillers en amont de la présente séance. Monsieur Schranz fait remarquer que les contraintes émergeant de ce document existent déjà au sein de notre commune. Il s'interroge aussi sur la conciliation de ce document avec le projet *Opération Grand Site* en cours.

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable est approuvé en l'état et à l'unanimité par l'assemblée qui ne souhaite pas formuler de remarque particulière.

10. Patrimoine : Location temporaire (moins de 3 mois) du logement situé au-dessus de la Mairie (cas particulier avant réalisation des travaux et diagnostics)

Au jour du conseil, ce point inscrit à l'ordre du jour est sans objet.

11. Enquête publique : Avis du Conseil municipal portant sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale du groupe coopératif DEMAIN sur la commune de Lons-le-Saunier

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale du groupe coopératif DEMAIN. L'assemblée s'abstient estimant que ce projet n'a ni conséquence ni impact pour le territoire communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Qualité comptable de la commune :

Depuis plusieurs années, la qualité des comptes communaux fait l'objet d'une évaluation par la Direction Générale des Finances Publiques. Ceci permet de mesurer la fiabilité de notre comptabilité. La restitution des données de l'Indice de Pilotage Comptable concernant l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes s'élève à 100/100, « *stable à un niveau de perfection par rapport à 2023. Tous les items permettent de déterminer ces indices ont été validés permettant d'atteindre ce résultat d'excellence.* ».

Monsieur le Maire et les Conseillers adressent leurs félicitations à Monsieur Valentin Marchand pour le travail mené et sa gestion rigoureuse des comptes et de la comptabilité de la commune.

- Circulation impasse des Parterres :

Des panneaux indiquant qu'il s'agit d'une impasse et d'une voie sans issue sont posés. Une demande a été faite par un administré pour la pose d'une barrière automatique à l'entrée de l'impasse en raison du passage de véhicules qui perdure. L'Architecte des Bâtiments de France a opéré une fin de non-recevoir pour la mise en place d'un tel dispositif au sein du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Baume-les-Messieurs.

Monsieur Boudoux propose la mise en place de barrières de chantier à l'entrée de la rue afin de réduire la largeur de la voie. Un essai sera fait avant de tirer un nouveau bilan sur cette question.

- Travaux de restauration des passerelles à l'intérieur des Grottes pour donner suite aux rencontres avec les services de l'État :

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) a rendu un avis défavorable sur le dossier de demande de dérogation ayant pour but la réalisation des travaux de restauration des passerelles à l'intérieur des Grottes. A la suite de la réception de cet avis Monsieur le Maire et Monsieur Boudoux ont rencontré le Préfet du Département et une seconde rencontre avec les services de l'État s'est déroulée en Mairie. Afin d'obtenir l'autorisation de travaux dérogatoires, la commune devra réduire la période de travaux et proposer des mesures compensatoires en matière de protections des chauves-souris. Un travail sera mené avec le régisseur des Grottes afin de créer des outils pédagogiques en ce sens.

- Aire de jeux :

Les travaux de réalisation de l'aire de jeux doivent débuter début octobre.

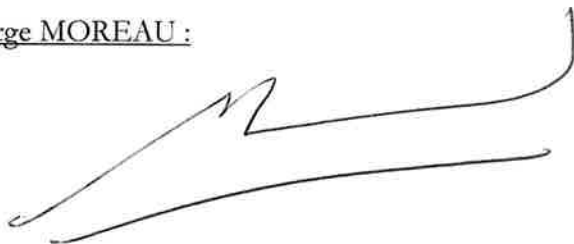
- Sonorisation abbatale :

Les travaux sont terminés. Les deux anciens systèmes de sonorisation existant (le premier qui

appartenait à la paroisse le second à la commune) seront réinstallés. L'un au sein de l'église Saint-Jean et l'autre dans la salle des Chanoines. Des éléments complémentaires devront être rachetés et il sera fait appel à une entreprise pour la pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Madame Evelyne MAITRE :

